



Modèle DAAT n°06-21-A

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

G1463-DI-RAAT-45 Ulm Asso_v1

Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux dénommé mission « Travaux ». Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés. La méthodologie appliquée est celle de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis ». Le repérage porte sur les zones concernées directement ou indirectement par les travaux prévus. Le périmètre du présent repérage est défini par le programme des travaux tel que transmis par le donneur d'ordre.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.

Références réglementaires :

Articles R. 4412-97 à R4412-97-6 du code du travail.

Décret n°2017-899 du 09 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, modifiés par le décret N°2019-251 du 27 mars 2019.

Arrêté du 23/01/2020 modifiant l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Bien objet de la mission :

Bâtiment :	Zone Association			
Adresse :	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE 45, rue d'Ulm 75005 PARIS			
Propriétaire :	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE 45, rue d'Ulm 75005 PARIS			
Donneur d'ordre :				
Programme de travaux :	Travaux de remise en état des locaux associatifs Cf. détails Chapitre 5			
Date de commande :	20/10/2025			
Date de rapport	N° de version	Opérateur de repérage	Rédacteur	Validation
18/11/2025	1	Rachid MAACHOU Certificat n°CPDI3351 délivré par I.CERT le 19/02/2020 et expirant le 18/02/2027	Rachid MAACHOU 	M PAUVERT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission	2
2.	Conclusions du rapport	6
3.	Plans de localisation des prélèvements et matériaux contenant de l'amiante :.....	10
4.	Réalisation du repérage	12
5.	Nature et périmètre des travaux envisagés.....	14
6.	Attestation d'assurance	15
7.	Certificat de compétences	16
8.	Rapports d'analyse	17

1. Renseignements concernant la mission

1.1. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : INAXE Energie & Environnement

Adresse : 10 rue Daguerre – 92500 RUEIL MALMAISON
12A rue du Pâtis Tatelin – 35700 RENNES

Numéro SIRET : 439 685 421 000 91

Compagnie d'assurance : Compagnie : VHV ASSURANCE France
N° de police : FR11-RCE24P00113
Valide jusqu'au : 31/12/2025

1.2. Information sur le bâtiment

Date de permis de construire ou, le cas échéant, date de construction : Non communiqué

Fonction principale du bâtiment : Bureaux (locaux associatifs)

Autre renseignement : -

1.3. Programme et périmètre de repérage

Périmètre de repérage : RDC et Mezzanine : locaux associatifs
Délimitation de la zone concernée par la mission : Sols murs plafonds

Programme de repérage (Arrêté du 23/01/2020 modifiant l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis) :

Ouvrages ou Composants de la construction	A inspecter ou à sonder
Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Plaques ondulées et planes	
Ardoises, bardeaux bitumineux	
Éléments associés à la toiture	
Éléments sous toiture	
Étanchéité de toiture terrasse	
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	
Parois verticales extérieures et façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	
Façades lourdes y compris poteaux	
Menuiseries extérieures	
Éléments associés aux façades	

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

Ouvrages ou Composants de la construction	A inspecter ou à sonder
Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	X
Poteaux	X
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	X
Gaines et coffres verticaux	X
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	X
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	X
Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	X
Poutres et charpentes	X
Gaines et coffres horizontaux	X
Faux plafonds	X
Suspentes et contrevents	X
Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	X
Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	X
Clapets / volets coupe-feu	
Vide-ordures	
Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	
Parois des équipements	
Matériels en machinerie	
Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	
Convecteurs et radiateurs électriques	
Fusibles à broche	
Canalisations électriques préfabriquées	
Coffres-forts	
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	
Jardinières, bac à sable incendie	
Fondations et soubassements	
Étanchéité des murs enterrés	
Parois verticales et horizontales enterrées	
Conduits et fourreaux	
Aménagements, voiries et réseaux divers	
Conduits, Siphons	
Voiries	
Espaces sportifs	
Aménagements extérieurs	

1.4. Rapports précédents

Type de rapport	Référence du rapport	Conclusion
Néant		

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

1.5. Historique des visites réalisées

Date de la visite	Intervenants	Objet
07/11/2025	Rachid MAACHOU	Diagnostic initial

1.6. Désignation du laboratoire d'analyse

Nom :	ITGA	ITGA	ITGA	ITGA
Adresse :	Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie CS 66862 35768 ST GREGOIRE Cedex	15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX	Parc d'affaires Espace Performance - Bât. K 35760 ST GREGOIRE Cedex	Arteparc - Bât. E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 13590 MEYREUIL
Accréditation	1-5967	1-5969	1-5970	1-1029

Nom :	EICHROM LABORATOIRES
Adresse :	Parc de Lormandière-Bâtiment C Rue Maryse Bastié-Campus de Ker Lann 35170 BRUZ
Accréditation	n°1-1550

1.7. Obligation du donneur d'ordre

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DAPP prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DTA prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

1.8. Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).

Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations, chocs, etc.)



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, **la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés** (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe I de l'arrêté du 18 juillet 2019 représente la base du repérage.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

- ✱ En l'absence d'accompagnateur et/ou de plans précis mis à la disposition du technicien, seules les pièces figurants sur les croquis et dans la liste des pièces visitées doivent être considérées comme définissant le périmètre de repérage. Toute pièce ou partie de bâtiment ne figurant pas dans ces documents est réputée ne pas avoir fait l'objet du repérage. Il appartient au donneur d'ordre et au propriétaire de vérifier si toutes les parties des bâtiments ont été listées et donc visitées. Après remise des rapports, le donneur d'ordre et/ou le propriétaire disposent d'un délai de cinq jours ouvrés, afin de vérifier que la totalité des locaux a été visitée et que la destination des locaux est conforme. Si à l'issue de ce délai aucune remarque n'a été formulée par le donneur d'ordre, les rapports seront considérés comme étant validés en ce qui concerne le périmètre de repérage et la désignation des lieux. En cas de nécessité, une visite complémentaire peut être demandée par le donneur d'ordre ; cette visite fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- ✱ Tout rapport lacunaire doit faire l'objet d'investigations complémentaires. Ces investigations feront l'objet d'un complément de facturation.
- ✱ Notre cabinet s'engage à ne sous-traiter aucune mission.
- ✱ Notre cabinet reste à la disposition du Maître d'œuvre pendant toute la phase des travaux afin de pouvoir lever tout doute en cas de découverte de matériaux douteux.



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le propriétaire doit communiquer ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.

2.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Local ou zone présentant des similitudes d'ouvrage	Localisation	Description (Prélèvement ou justificatif)	Etat de dégradation	Estimation de la quantité	Photographie
Sans objet	-	-	-	-	-

2.2. Liste des prélèvements effectués contenant de l'amiante

TYPE D'ECHANTILLON	REFERENCE ECHANTILLON	LOCALISATION 1	LOCALISATION 2	LOCALISATION 3	RESULTAT
-	-	-	-	-	-



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2.3. Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante :

Description	Localisation
-	-

Marquage ou documents techniques :

Description	Localisation	Justification
-		

Information relative à un précédent rapport :

Description	Localisation

Après analyse en laboratoire :

TYPE D'ÉCHANTILLON	REFERENCE DE L'ÉCHANTILLON	LOCALISATION 1	LOCALISATION 2	RÉSULTAT
Enduit + peinture +toile	RMA/P001	Bureau CB006	Mur plâtre	Absence d'amiante
Enduit + peinture +toile	RMA/P002	Bureau CB006	Plafond plâtre	Absence d'amiante
Revêtement de sol souple en lé + colle +ragréage	RMA/P003	Bureau CB006	Sol	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P004	Bureau CB012	Mur	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile +plâtre	RMA/P005	Bureau CB008	Mur	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P006	Bureau CB008	Mur	Absence d'amiante
Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage	RMA/P007	Bureau CB008	Sol	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P008	Bureau CB011	Sol	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P009	Bureau CB011	Mur	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P010	Bureau CB010	Mur	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P011	Dégagement CB 004 Mezzanine RDC	Mur	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P012	Bureau CB 009 Mezzanine RDC	Mur	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P013	Bureau CB 009 Mezzanine RDC	Plafond plâtre	Absence d'amiante
Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage	RMA/P014	Bureau CB 010 Mezzanine RDC	Sol	Absence d'amiante



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

TYPE D'ECHANTILLON	REFERENCE DE L'ECHANTILLON	LOCALISATION 1	LOCALISATION 2	RESULTAT
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P015	Bureau CB 014 RDC	Mur	Absence d'amiante
Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage	RMA/P016	Bureau CB 014 RDC	Sol	Absence d'amiante
Enduit + peinture + toile + plâtre	RMA/P017	Bureau CB 008 RDC	Mur	Absence d'amiante
Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage	RMA/P018	Bureau CB 015 RDC	Sol	Absence d'amiante



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2.4. Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement	Photographie
-	-	-	-

2.5. Obligations réglementaires

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

3. Plans de localisation des prélèvements et matériaux contenant de l'amiante :

LEGENDE :

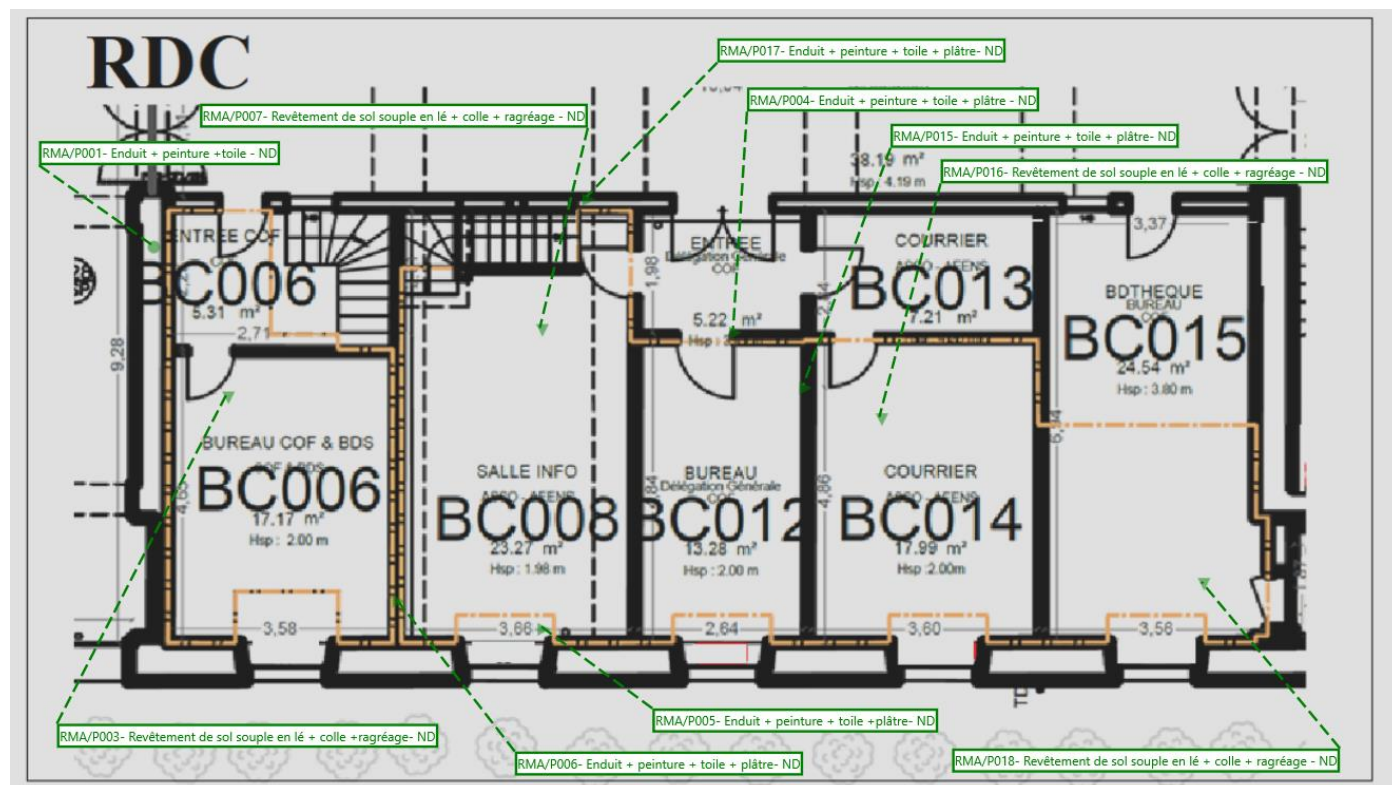
PXX : n° de prélèvement

ROUGE : présence d'amiante

A : amiante

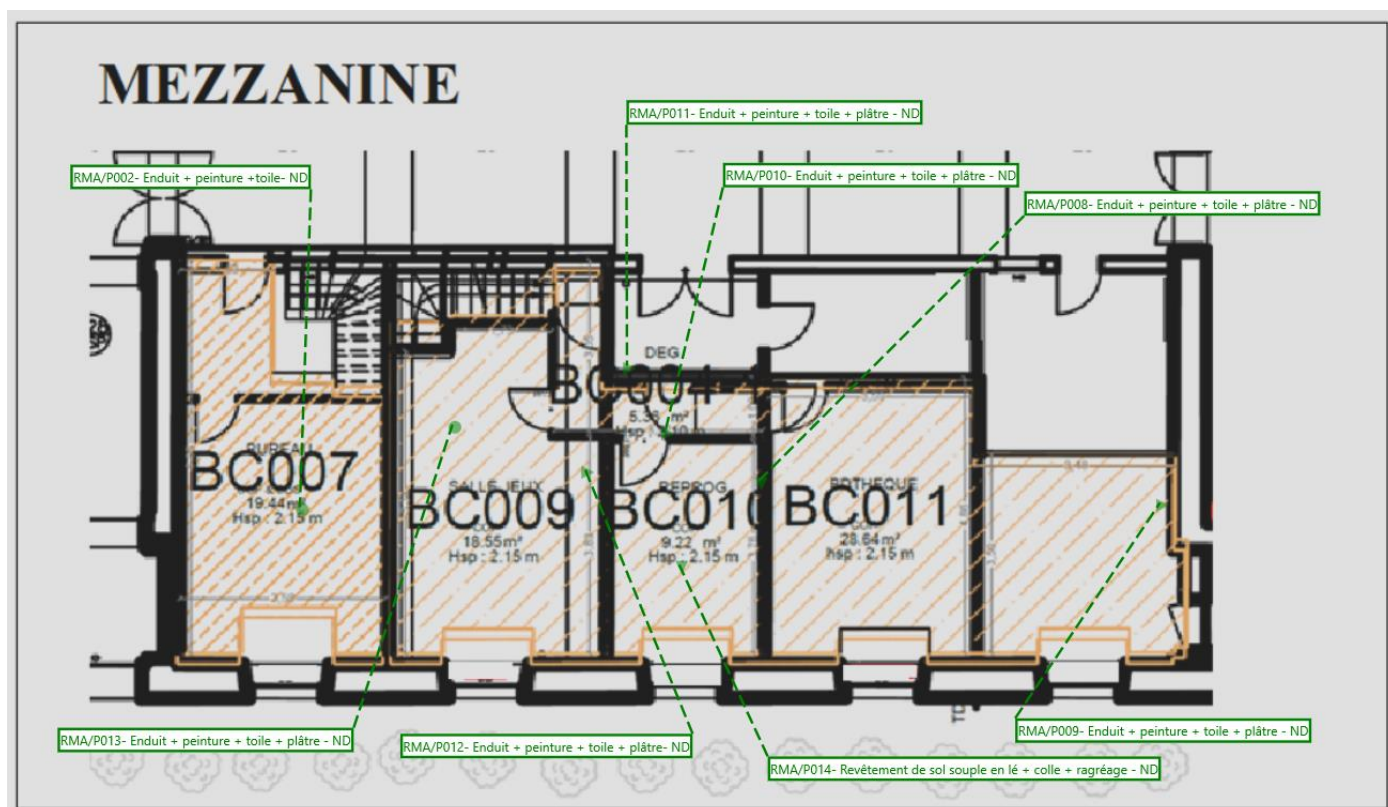
VERT : absence d'amiante

Nd : amiante non détecté





Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux





Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

4. Réalisation du repérage

4.1. Conditions d'interventions

Plans remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :	AUCUN	
	PLANS DETAILLES	X
	CROQUIS	
<i>Nota : En l'absence de plans, Inaxe ne pourra être tenu responsable de la non visite de locaux non visible (locaux orphelins, murés etc...)</i>		
Conditions d'intervention :	Locaux inoccupés	
	Mobilier toujours en place.	X
	Locaux occupés	
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :	Mme Sacko	

4.2. Liste des pièces visitées

RDC :

- Entrée
- BC006 – BC008 – BC012 – BC013 – BC014 – BC015

Mezzanine :

- BC004 (Dégagement)
- BC007 – BC009 – BC010 – BC011

4.3. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

- Sans objet dans le cadre des travaux



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

4.4. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dans le périmètre des travaux définis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission et pouvant être sollicités directement ou indirectement lors des travaux envisagés.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

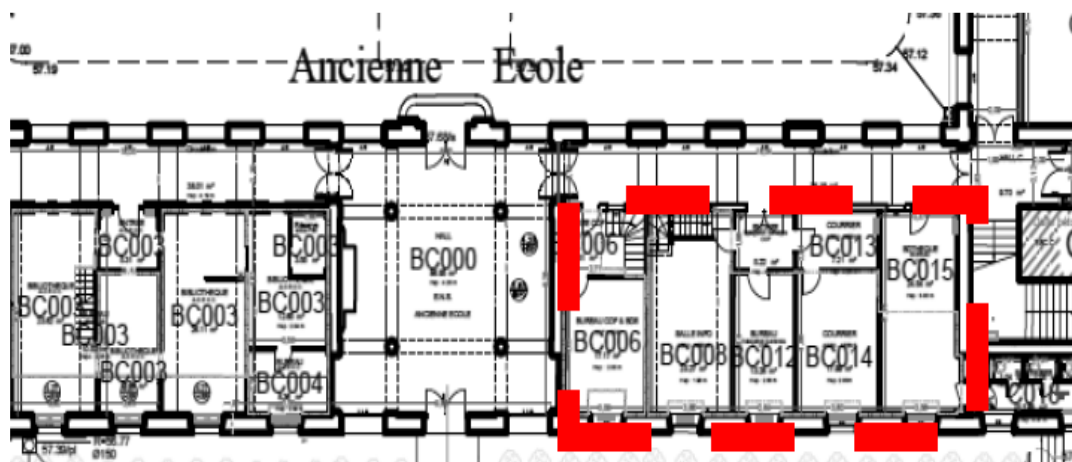
5. Nature et périmètre des travaux envisagés

- **Documents fournis par le commanditaire justifiant la nature et le périmètre des travaux envisagés :**

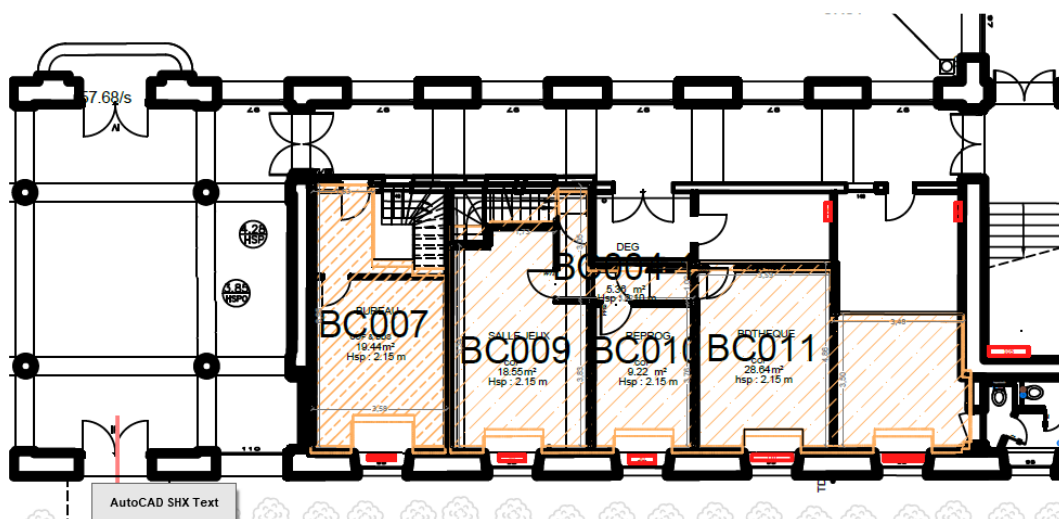
Travaux de remise en état des locaux associatifs

Périmètre de repérage :

RDC :



Mezzanine :



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

6. Attestation d'assurance

Contrat n°FR11-RCE24P00113



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile

SOUSCRIPTEUR	
Nom ou raison sociale :	INAXE ENERGIE & ENVIRONNEMENT SAS
Adresse :	10 RUE JACQUE DAGUERRE
Code Postal / Ville :	92500 RUEIL MALMAISON
Numéro de SIREN :	439 885 421
ASSUREUR	
Raison sociale :	VHV ASSURANCE France
Adresse :	RCS Paris B 889 234 647, régie par le Code des assurances
Code Postal / Ville :	75008 PARIS
Pays :	France

Succursale de VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG, dont le siège social est VHV Platz 1, DE 30177 HANNOVER agréé, supervisée et habilitée sous le N° HRB 57331 par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Grauhofstraße 58, 103, 5117 Berlin.

Nous soussignés VHV ASSURANCE FRANCE, dont les mentions légales sont précisées ci-dessus, attestons couvrir par contrat d'assurance n°FR11-RCE24P00113, la SAS INAXE ENERGIE & ENVIRONNEMENT contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle est susceptible d'encourir à l'égard des tiers à l'occasion de l'exercice des activités définies au contrat, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés.

Les activités de diagnostiqueur immobilier résultant des obligations visées aux articles L. 271-6 et R. 271-1 à R. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente.

ACTIVITE GARANTIE AU CONTRAT

• ACTIVITES DE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

- Energie, polluants, assainissement, immobilier, air
- Constat de risque exposition au plomb (CREP) (C sans mention)
- Contrôle des travaux d'isolation des combles
- Diagnostic amiante avant-vente (C mention)
- Diagnostic contrôle de système de ventilation (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic déchets (PEMD)
- Diagnostic d'infiltration (RT 2012 et RE 2020) (AF)
- Diagnostic thermographique (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic de Performance Énergétique (C sans mention)
- Diagnostic de Performance Énergétique (C avec mention)
- Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb des peintures (DRIPP)
- Diagnostic sécurité piscine (AF)
- Diagnostic Technique Global (DTG) (AF et niveau bac+3 bâtiment)
- Diagnostic Amiante avant-vente (C sans mention)
- Dossier Technique Amiante (DTA) (C sans mention) max ERP <300 PERS, CAT 5)
- Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) (C sans mention)
- Diagnostic accessibilité aux personnes handicapées (AF)
- Diagnostic du risque de plomb dans l'eau (AC prélèvement)
- Diagnostic sécurité incendie (périmètres arrêtés 2013 et détecteurs de fumée (AF)
- État de l'installation d'assainissement collectif
- État de l'installation intérieure de plomberie (C sans mention)
- État de l'installation intérieure du gaz (C sans mention)

Page 1 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Mabeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Contrat n°FR11-RCE24P00113



- État des lieux dans le cadre de l'établissement d'un prêt (AF PTZ)
- État des lieux relatif à la conformité aux normes d'habitabilité
- État des nuisances sonores aériennes
- État des risques et pollution (ERP) (AF)
- Évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site) Expertise amiable
- Formations aux métiers assurés, à titre accessoire à l'activité
- Mesurage de concentration en radon (AF)
- Mesurage "loi Grenet" (AF)
- Mesurage surface habitable (dont Boutin) (AF)
- Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment (BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalent)
- Qualité de l'air intérieur : hors accréditation
- Qualité de l'air intérieur : sous accréditation
- Amiante et plomb avant travaux
 - Contrôle des VLEP Plomb, silice, amiante (AC)
 - Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C (C mention)
 - ou F 554 (C sans mention)
 - Examen visuel après travaux (C mention)
 - Mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante dans l'air (AC prélèvement)
 - Recherche d'amiante avant travaux ou démolition (C mention)
 - Repérage amiante avant travaux installations (notamment industrielles), matériels et équipement concourant à une activité (C mention)
 - Repérage liste A et B et Dossier Technique Amiante (DTA) en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site (C mention)
 - Diagnostic Plomb avant travaux (3)
- État parasitaire
 - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis sur les ouvrages (dont minéraux) (AF)
 - Diagnostic agents d'infestation xylophage (autres que termites) ou lignivore dont mûrle
 - Diagnostic légionelle (AC prélèvement)
 - État relatif à la présence de termites dans le bâtiment (C sans mention)

Prérequis par activité :

C : Certification AF ; Formation
AC : accréditation COFRAC

• ACTIVITES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Maîtrise d'Œuvre (MOE) en matière de désamiantage, déplombage, curage et déconstruction, A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES.

Il est précisé que l'Assuré ne peut en aucun cas prendre une décision à la place du maître d'ouvrage.

MONTANT DES GARANTIES

Voir tableau ci-après.

PERIODE DE GARANTIE

Cette attestation est délivrée pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus, sous réserve :

- des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.
- du règlement de la (ou des) cotisation(s) correspondante(s).

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assuré et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à : PARIS Le : 30/12/2024



Page 2 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Mabeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Contrat n°FR11-RCE24P00113



TABEAU DES GARANTIES

NATURE DE LA GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	7 500 000 € par sinistre
Doit :	
Doit : Dommages matériels et les matériels consécutifs confondus	3 000 000 € par sinistre
dont Vol par préposés	150 000 € par sinistre
dont Dommages aux biens confondus	150 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 € par sinistre
Faute inexcusable	2 500 000 € par année d'assurance
Dommages résultant d'une atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	3 000 000 € par année d'assurance
ASSURANCE DEFENSE PENALE ET RECOURS	100.000 € par sinistre

Le montant des garanties forme la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de Personnes Morales ou physiques bénéficiant de la qualité d'Assuré, ou quels que soient le nombre de victimes et l'échelonnement dans le temps des règlements effectués par l'Assureur.

Dans le cadre d'une Réclamation, les Frais de défense, intérêts moratoires ou compensatoires, font partie intégrante du montant de garantie. Leur règlement vient en diminution du montant de garantie restant disponible au titre de l'Année d'assurance.

Ces montants se réduisent, et finalement s'épuisent, par tout règlement amiable ou judiciaire d'indemnités, ainsi que par tout Frais de défense, selon l'ordre chronologique de leur exigibilité, quelle que soit la nature des dommages, sans reconstitution autre que celle prévue au titre du Délai subséquent.

Page 3 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Mabeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

7. Certificat de compétences



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI3351 Version 005

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MAACHOU Rachid

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 19/02/2020 - Date d'expiration : 18/02/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 19/02/2020 - Date d'expiration : 18/02/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 25/02/2020 - Date d'expiration : 24/02/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2014 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0122
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev19

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

8. Rapports d'analyse



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-24941 EN DATE DU 17/11/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Cliant : INAXE FRANCE 2b Rue du Patis Tatelin 35000 Rennes	Réf. Commande ITGA : IT1425-24941 Réf. Commande Client : RMA-35219-HorsMBDC-G1463-DI
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 10/11/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5321	
Réf échantillon client : RMA/P001 - Bureau C8006, Mur plâtre, - Enduit + peinture +toile		Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac	
Peintures multiples en vrac non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA (2)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5322	
Réf échantillon client : RMA/P002 - Bureau C8006, Plafond plâtre, - Enduit + peinture +toile		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. Analyste : ICD (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 1/5

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-24941 EN DATE DU 17/11/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5323	
Réf échantillon client : RMA/P003 - Bureau CB006, Sol, - Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage		Description ITGA : Revêtement cassant beige avec couche en toile / Colle polymère jaune / Ragréage gris	
▸ Revêtement cassant beige avec couche en toile	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM
▸ Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5324	
Réf échantillon client : RMA/P004 - Bureau CB012, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
▸ Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CJT (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5325	
Réf échantillon client : RMA/P005 - Bureau CB008, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
▸ Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 14/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. Analyste : ICD (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5326	
Réf échantillon client : RMA/P006 - Bureau CB008, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peintures multiples / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
▸ Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CJT (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 2/5

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-24941 EN DATE DU 17/11/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5327	
Réf échantillon client : RMA/P007 - Bureau C8008, Sol, - Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage		Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Revêtement cassant bleu avec couche en toile / Colle polymère jaune / Ragréage gris	
▸ Revêtement souple beige	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA
▸ Colle polymère jaune	META (B) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CJT
▸ Revêtement cassant bleu avec couche en toile	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA
▸ Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5328	
Réf échantillon client : RMA/P008 - Bureau C8011, Sol, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
▸ Peintures multiples en vrac non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : ISD (2)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5329	
Réf échantillon client : RMA/P009 - Bureau C8011, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	
▸ Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5330	
Réf échantillon client : RMA/P010 - Bureau C8010, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
▸ Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 3/5

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-24941 EN DATE DU 17/11/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5331	
Réf échantillon client : RMA/P011 - Dégagement CB 004 Mezzanine RDC, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peintures multiples / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. Analyste : REM (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5332	
Réf échantillon client : RMA/P012 - Bureau CB 009 Mezzanine RDC, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peintures multiples / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. Analyste : REM (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5333	
Réf échantillon client : RMA/P013 - Bureau CB 009 Mezzanine RDC, Plafond plâtre, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M/D. Analyste : KTB (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5334	
Réf échantillon client : RMA/P014 - Bureau CB 010 Mezzanine RDC, Sol, - Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage		Description ITGA : Revêtement souple marron / Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau blanc en vrac	
Revêtement souple marron	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM (3)
Matériau blanc en vrac	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM (2)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5335	
Réf échantillon client : RMA/P015 - Bureau CB 014 RDC, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peinture en vrac / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
Peinture en vrac non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 4/5

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-24941 EN DATE DU 17/11/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5336	
Réf échantillon client : RMA/P016 - Bureau CB 014 RDC, Sol, - Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage		Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Revêtement cassant bleu / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Couche blanche	
▸ Revêtement souple beige	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA
▸ Colle polymère jaune	META (B) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CJT
▸ Revêtement cassant bleu	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA
▸ Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable + Couche blanche non séparable	META (A) le 15/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HRA (3)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5337	
Réf échantillon client : RMA/P017 - Bureau CB 008 RDC, Mur, - Enduit + peinture + toile + plâtre		Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux beige	
▸ Peintures multiples en vrac non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM (2)
Réf dossier client : G1463-DI		Réf échantillon ITGA : IT142511-5338	
Réf échantillon client : RMA/P018 - Bureau CB 015 RDC, Sol, - Revêtement de sol souple en lé + colle + ragréage		Description ITGA : Revêtement souple bleu / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Couche beige	
▸ Revêtement souple bleu	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM
▸ Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable + Couche beige non séparable	META (A) le 17/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : REM (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Kevin BARRAUX Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 5/5